

Décret n° 2001-586 du 19 Décembre 2001
**portant convocation du Conseil National de Transition
en session extraordinaire.**

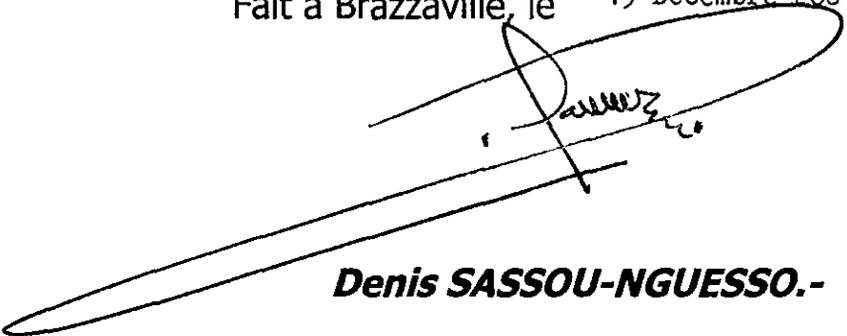
Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219
du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

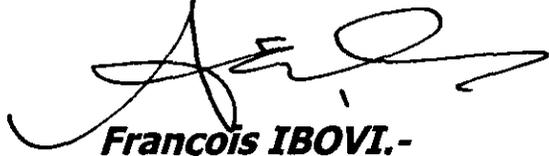
Article unique.- Le Conseil National de Transition est convoqué en
session extraordinaire le **jeudi 20 décembre 2001** au Palais du
Parlement sis à Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 19 Décembre 2001


Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la communication, chargé des relations
avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement,


François IBOVI.-